



Retrouvez la liste des employeurs engagés pour la sécurité de leurs salariés sur la route et découvrez des exemples de bonnes pratiques sur : www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

[#employeursengages](#)

[#routeplussure](#)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

 **GOUVERNEMENT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence BABEL – photos : © AGE / Photononstop – helloquence.com

7 engagements pour une route plus sûre



Les entreprises artisanales
du BTP et du paysage
s'engagent pour la
sécurité routière

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

 **GOUVERNEMENT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



2^e cause d'accident graves et/ou mortels dans le secteur du BTP, le risque routier ne doit pas être négligé ! Un constat inacceptable face auquel nous avons la volonté d'agir.

Dans les entreprises artisanales, le véhicule est un outil de travail indispensable, utilisé au quotidien. Outre les risques de collision, sa conduite peut entraîner des risques supplémentaires liés au transport de charges lourdes.

Au sein de votre entreprise, la prévention du risque routier passe par la gestion du risque (évaluation dans le document unique, vérification et entretien du véhicule...), l'aménagement du véhicule (aménagement intérieur, pneu, cloison...) ainsi que la sensibilisation et la formation des conducteurs.



1 - Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

- En renonçant à engager une conversation téléphonique avec un salarié / client en situation de conduite.
- En interdisant l'utilisation du téléphone portable, kit main-libre, oreillette, caque, au volant
- En faisant la promotion auprès de nos salariés de l'application « Mode conduite » sur Android et du mode conduite sur iPhone.



2 - Nous prescrivons la sobriété sur la route

- En interdisant la consommation d'alcool et de drogue.
- En encadrant nos pots/événements en entreprise pour limiter la consommation d'alcool.
- En sensibilisant nos salariés à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.



3 - Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité

- En demandant à nos salariés de s'assurer du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.



4 - Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées

- En prenant en compte les temps de déplacements dans la journée de travail.
- En expliquant et en utilisant les aides à la conduites (exemple : le limiteur de vitesse).
- En rappelant à nos salariés le respect des limitations de vitesse et leur responsabilité en cas d'infraction au code de la route.



5 - Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet

- En anticipant les besoins sur chantier afin de limiter les déplacements et en privilégiant dès que possible la livraison sur chantier.
- En privilégiant les restaurants à proximité du chantier si le déjeuner est à l'extérieur.
- En nous assurant que les déplacements de nos salariés sont compatibles avec le respect du code de la route.



6 - Nous favorisons la formation à la sécurité routière de nos salariés

- En aménageant nos véhicules et en sensibilisant nos salariés au rangement et à l'arrimage des matériels et matériaux.
- En sensibilisant nos salariés à la sécurité routière avec les simulateurs par exemple sur la perception visuelle en état d'ébriété, réflexomètres pour tester les temps de réaction au freinage, vidéos...
- En les formant à l'écoconduite.



7 - Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

- En rappelant les équipements de sécurité obligatoires (casque et gants certifiés)